

**Demande d'aide juridictionnelle en ligne**

Accéder au Service en ligne

Accessible via France Connect.

**Attention**

Ce téléservice ne peut être utilisé que si vous êtes en **métropole** et que vous avez une **procédure au tribunal judiciaire ou à la Cour d'appel**.

Dans les autres cas, vous devez utiliser le formulaire cerfa.

En cas de difficulté pour utiliser le téléservice, vous pouvez consulter le centre d'aide.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00